



**Association des Anciens**  
*de l'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales*

29 avenue de la Division Leclerc  
92 Châtillon

**CONFERENCE**

**« Les souffleries 100 ans après Eiffel »**

par Bruno CHANETZ

*Maître de recherche à l'ONERA*

**Lundi 13 mars 2017 à 17h00**

**Résumé :**

Les travaux de Gustave Eiffel aérodynamicien sont moins connus que ses nombreuses constructions. Et pourtant, pour les besoins de l'aéronautique naissante, il conçoit puis installe à Auteuil en 1912 une soufflerie dont les performances, exceptionnelles à l'époque, vont permettre le développement de cette industrie et d'une nouvelle science : l'aérodynamique. Toujours en activité, elle a accompagné l'évolution des besoins industriels dans de nombreux autres domaines comme l'automobile, la ventilation ou le bâtiment.

Aujourd'hui la France possède des équipements de rang mondial, comme la soufflerie aéronautique S1 de l'ONERA à Modane, la soufflerie climatique Jules Vernes du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) à Nantes ou la soufflerie aéro acoustique automobile (S2A) du Groupement d'Intérêt Economique PSA-Renault-Conservatoire National des Arts et Métiers à Montigny le Bretonneux.

La conférence sera consacrée aux précurseurs de l'aérodynamique mais aussi à ces équipements de haute technicité, stratégiques pour les nouveaux enjeux environnementaux et le développement économique de l'industrie française dans les domaines d'excellence que sont l'aéronautique, l'automobile et le bâtiment.

✂ .....



**BULLETIN d'INSCRIPTION**

**Conférence**

**« Les souffleries 100 ans après Eiffel »**

**lundi 13 mars 2017 à 17h00**

**Salle Pierre Contensou – ONERA Châtillon**

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

**Date et signature :**

Bulletin à retourner a l'Association **pour le lundi 6 mars 2017**

**AAO – ONERA BP 72 – F 92322 CHATILLON CEDEX**

**Tél. 01 46 73 37 78 - CCP PARIS 6885 03 D - courriel : [aao@onera.fr](mailto:aao@onera.fr) – site : [ancienonera.fr](http://ancienonera.fr)**

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 9 Avril 1979. Journal Officiel du 15 Avril 1979 (Loi du 1er Juillet 1901)